

OTTAWA

ROOM 466, CONFEDERATION BUILDING
OTTAWA, ONTARIO
K1A 0A6
TEL.: 613-992-9650
FAX.: 613-992-9868

RON.McKINNON@PARL.GC.CA



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

CONSTITUENCY

101-3278 WESTWOOD STREET
PORT COQUITLAM, BRITISH COLUMBIA
V3C 3L8
TEL.: 604-927-1080
FAX.: 604-927-1084

RONMcKINNON.ORG

RON MCKINNON

MEMBER OF PARLIAMENT
COQUITLAM—PORT COQUITLAM

Le 21 juillet 2017

Mémoire présenté à HUMA - Étude sur l'élaboration d'une stratégie nationale sur les aînés

Contexte :

Le 6 juillet 2017, Ron McKinnon, député de Coquitlam – Port Coquitlam, s'est réuni avec son conseil consultatif supérieur de circonscription afin de discuter de la stratégie nationale du gouvernement fédéral sur les aînés dans le contexte de la motion M-106.

Voici le compte rendu des conclusions.

1. La façon dont le gouvernement peut améliorer l'accès des aînés au logement, notamment la possibilité de vieillir chez soi et le logement abordable et accessible

Le gouvernement fédéral peut améliorer l'accès au logement pour les aînés en affectant des fonds spécifiquement à cette fin. Divers types de logements adaptés en fonction des niveaux d'autonomie doivent être construits dans des endroits accessibles physiquement et intégrés à la communauté. Les ressources comme les épicerie et les centres communautaires doivent être à une distance de marche et doivent aider à faire connaître les programmes et les services offerts aux aînés. Un autre élément important consiste à loger les aînés sans abri. Le gouvernement doit fournir des logements privés aux aînés sans revenu. Beaucoup des aînés vivant dans la rue sont handicapés par un retard de développement; le gouvernement fédéral devrait leur offrir des services spécialement adaptés. Les villes et municipalités doivent fournir des terrains pour bâtir d'autres logements abordables et le gouvernement fédéral doit mettre à disposition des fonds ou des bénévoles pour construire ces logements.

2. La manière dont le gouvernement peut améliorer la sécurité du revenu des aînés vulnérables

Le gouvernement fédéral peut accroître la sécurité du revenu des aînés vulnérables en augmentant les prestations de la SV et en trouvant un moyen d'aider ceux qui ne travaillent pas ou qui ne touchent pas de prestations du RPC. L'idée d'obliger les aînés à prendre leur retraite à 65 ans ne faisait pas l'unanimité à la réunion. Le gouvernement doit trouver un moyen d'intégrer les aînés dans la collectivité par le bénévolat ou le travail, ce qui les aidera aussi à se sentir utiles. Il faut également songer à verser aux familles des allocations pour embaucher des fournisseurs de soins à domicile. Le gouvernement fédéral pourrait augmenter le crédit d'impôt basé sur le revenu pour alléger le fardeau financier des familles qui s'occupent de parents vieillissants.

3. La manière dont le gouvernement peut améliorer l'ensemble de la qualité de vie et du mieux-être des aînés, notamment sur le plan des programmes communautaires, de l'inclusion sociale et des déterminants sociaux de la santé

Le gouvernement fédéral peut améliorer dans l'ensemble la qualité de vie et le bien-être des aînés en désignant un ministre des Aînés. Celui-ci pourrait améliorer la communication entre le gouvernement et les aînés en vue d'apporter des solutions aux problèmes qui sont de véritables sources de difficulté pour ces derniers. Beaucoup de ces problèmes découlent du système de soins de santé. Le gouvernement fédéral doit être responsable du financement qu'il verse aux provinces et s'assurer que les établissements de soins ainsi que les régimes, les programmes et les effectifs médicaux suffisent à répondre aux besoins des aînés. Les établissements de soins et les médicaments doivent être utilisés en cas de besoin seulement et non par simple commodité. Par exemple, les aînés autonomes n'ont pas nécessairement besoin de médicaments, mais ceux atteints de démence ou d'Alzheimer requièrent en revanche des soins particuliers. Les soins doivent donc être adaptés à chacun. Les aînés en résidence ne sont pas les seuls à nécessiter une attention – le gouvernement fédéral doit accroître l'aide financière consentie aux familles pour faire en sorte que les aînés n'aient pas à renoncer prématurément à leur autonomie. De plus, le régime de soins de santé de la Colombie-Britannique ne couvre pas les médicaments sous ordonnance, les soins dentaires, ni la physiothérapie pour les aînés, alors que ces services leur sont souvent indispensables. Il faudrait exiger des provinces qu'elles couvrent la prestation de ces services essentiels. Un autre aspect soulevé concerne l'absence de liens multigénérationnels. Le gouvernement fédéral doit inciter davantage les étudiants et les adolescents à travailler auprès des aînés en instaurant divers programmes communautaires ou en aménageant des lieux de cohabitation intergénérationnelle. Le département de gérontologie de l'Université Simon Fraser et le Centre 411 pour les aînés constituent des ressources utiles.